

Avis 4 : organisation de fin de trimestre suite au CODECO du 3 décembre.

Chers parents,

Suite au Codeco du 3 décembre 2021 et à la circulaire 8377, nous avons dû réorganiser cette fin de quadrimestre.

Même si le nombre de cas covid reste marginal à ce jour, il importe de suivre les recommandations sanitaires et d'éviter autant que possible les moments à risque. Comme vous avez dû le lire dans les médias, l'hybridation est de retour au sein des établissements secondaires du 8 au 24 décembre. Cela devrait peu impacter cette fin de période.

Semaine du 6 au 10 décembre :

- Au premier degré (1-2):
 - cours normaux en présentiel les 6 et 7 décembre (**Aucun changement**);
 - révision en présentiel les matinées des 8, 9 et 10 décembre;
 - suspension des révisions en présentiel et donc distanciel les après-midi des 9 et 10 décembre (les professeurs seront disponibles, pour répondre aux questions éventuelles, suivant l'horaire habituel, grâce à l'ouverture d'un canal de communication sur Classroom (meet)).
- Aux deuxième et troisième degrés (3-4-5-6):
 - révision en présentiel les 6 et 7 décembre (**Aucun changement**);
 - révision en présentiel les matinées des 8, 9 et 10 décembre, jusque 13 h ;
 - suspension des révisions en présentiel et donc distanciel les après-midi des 9 et 10 décembre (les professeurs seront disponibles, pour répondre aux questions éventuelles, suivant l'horaire habituel, grâce à l'ouverture d'un canal de communication sur Classroom (meet)).

Semaine du 13 au 17 décembre :

- Au premier degré (1-2) :
 - révision en présentiel les matinées des 13 et 14 décembre;
 - suspension des révisions en présentiel et donc distanciel les après-midi des 13 et 14 décembre (les professeurs seront disponibles, pour répondre aux questions éventuelles, suivant l'horaire habituel, grâce à l'ouverture d'un canal de communication sur Classroom (meet)) ;
 - 15 décembre : révision en présentiel pour les élèves de première et début des examens pour ceux de deuxième **selon les modalités précisées précédemment (Aucun changement)** .
 - 16 et 17 décembre : examens pour les élèves de première et deuxième **selon les modalités précisées précédemment (Aucun changement)**.
- Aux deuxième et troisième degrés (3-4-5-6) :

Châtelet, le 6 décembre 2021

- semaine d'examens selon les modalités précisées précédemment (Aucun changement).

Semaine du 20 au 24 décembre :

- les 20 et 21 décembre : examens pour tous **selon les modalités précisées précédemment (aucun changement)** ;
- les 22 et 23 décembre : conseils de classe (les élèves restent à domicile → **aucun changement**) ;
- le 24 décembre : remise des bulletins par mail (les élèves restent à domicile).

Le local informatique sera disponible les après-midi en distanciel, pour les élèves ne disposant pas de moyen de communication (accès internet) ou les élèves ne pouvant se rendre chez eux. Afin de pouvoir vous garantir un accès aux ordinateurs de l'école, nous vous demandons de compléter le talon ci-dessous et de le rendre aux éducateurs pour ce mercredi 8 décembre matin au plus tard.

Nous demandons aux élèves de se rendre dès la sortie d'école chez eux afin d'éviter tout attroupement devant l'école.

Si la session d'examens est maintenue, les examens initialement prévus lors de la semaine de révisions seront reportés après les congés de Noël.

Les bulletins sont distribués par mail aux parents le 24 décembre afin d'éviter des contacts supplémentaires. Merci de téléphoner avant midi si vous n'avez toujours rien reçu à 10 h

Toutes ces mesures ne seront vraiment utiles que si chacun respecte les mesures sanitaires (port du masque-il importe aussi d'avoir une petite réserve avec soi - lavage des mains, distanciation, aération des locaux ...)

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration et vous prions de croire, chers parents, en notre entier dévouement.

Didier Lorge,
Directeur

Nathalie Di Stefano,
Coordinatrice

Talon à remettre au secrétariat pour le mercredi 8 décembre 2021.

M., Mme

Père, mère, responsable¹ de (nom de l'élève) classe :

Souhaite que mon fils/ ma fille puisse rester à l'école:

- suivant son horaire habituel, à la salle d'informatique ;
- à l'étude du soir.

Date : Signature des parents :



Châtelet, le 6 décembre 2021